



**Commission de la culture, du  
patrimoine et de la mémoire**

**- 323 Développement de la lecture publique**

**Convention de partenariat avec le  
centre de détention d'Oermingen**

**Rapport n° CG/2014/20**

**Service Chef de file :**

Bibliothèque départementale du Bas-Rhin

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet le partenariat entre le Département du Bas-Rhin et le Service pénitentiaire d'insertion et de probation, le centre de détention d'Oermingen, l'Unité pédagogique régionale d'enseignement et la Direction régionale des affaires culturelles d'Alsace en faveur du développement de la lecture et des animations autour du livre.

**Contexte : Lecture en prison**

Le manifeste de l'UNESCO rappelle les missions et les valeurs des bibliothèques publiques quels qu'en soient le modèle, le pays et la culture avec la mise en œuvre des principes suivants :

- la bibliothèque est accessible à tous
- le refus des censures,
- la lecture et la culture comme accès à la citoyenneté
- la gratuité autant que possible

Ce texte fondateur insiste clairement dans ses recommandations sur la nécessité de mettre des bibliothèques à disposition des publics "empêchés" dont font partie les personnes incarcérées. Depuis 1986, figure dans le Code de procédure pénale la notion d'accès direct à la bibliothèque repris également dans l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

**I - Historique**

Avec le relais de Sarre-Union, un partenariat informel a fonctionné pendant plusieurs années principalement avec les emplois-jeunes successifs et avec des prêts de collections et de supports d'animation. Ces contacts se sont fortement raréfiés, la dernière opération menée par le relais en 2010 est un désherbage des collections de la bibliothèque du centre de détention.

La bibliothèque municipale d'Oermingen également sollicitée, après sa création en 2009, - dans le cadre du processus de mise à disposition au centre de détention de ses collections, et à ce jour n'entretient pas de relations avec ledit établissement. La mise en œuvre de partenariats plus complexes représente certainement une forte charge de travail pour une équipe de bénévoles.

En 2013, lors de la visite du centre de détention d'Oermingen par l'administration pénitentiaire, plusieurs constats sont faits :

- Un fonctionnement de base satisfaisant mais l'absence d'un budget de fonctionnement a tari les activités d'animation (*accueils d'auteurs*). Les collections issues principalement de dons ou de documents désherbés sont peu attrayantes et pas forcément adaptées à la spécificité du public carcéral dont 30% sont illettrés ;
- Un rapprochement indispensable avec la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin (BDBR) et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour nouer des partenariats.

## II - Objectifs du projet

- Redynamiser le fonctionnement de la bibliothèque du centre de détention en proposant l'accès à des collections multimédias renouvelées : livres, textes lus, CD, DVD et ressources numériques ;
- Former un ou 2 détenu(s) aux techniques bibliothéconomiques pour remplacer le départ du détenu auxiliaire de bibliothèque en poste ;
- Accompagner les projets d'action culturelle autour du livre, de la lecture, du son et de l'image en liaison avec la culture environnante ;
- Inscrire la bibliothèque comme lieu de culture, de loisir mais aussi d'apprentissage, d'instrument dans un parcours de réinsertion (*missions prioritaires des centres de détention*).

### 1° Le public :

- Le centre de détention accueille 230 condamnés d'un an et considérés comme présentant globalement les meilleures perspectives de réinsertion : détenus du quartier « Arrivants » dotés d'un régime plus souple et orientés selon ces perspectives ;
- Des détenus du quartier « Isolés et Fermé » (*environ 30 personnes*) dont les déplacements sont extrêmement contraints

### 2° Les acteurs du projet :

- La Direction régionale des affaires culturelles d'Alsace ;
- Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Bas-Rhin ;
- Le Département du Bas-Rhin par le biais de la Bibliothèque départementale de prêt du Bas-Rhin ;
- Le Centre de détention d'Oermingen ;
- L'Unité pédagogique régionale du Grand Est.

D'autres partenaires envisagés dans la durée : associations Le Grill (*formation des illustrateurs*) et Central-Vapeur (*fédérant de nombreux groupes d'illustrateurs locaux*), association Plume de Paon qui œuvre à la diffusion des livres audio.

## III - Les propositions de la BDBR

L'engagement et l'accompagnement de la BDBR et plus particulièrement du relais de Sarre-Union peuvent se traduire et se décliner comme suit :

### 1. Les collections :

- Prêt régulier d'un fonds de livres et de documents sur différents supports (*adultes et jeunes*) y compris de supports numériques ;
- La possibilité d'avoir sur demande des sélections thématiques pour accompagner les activités culturelles et socioculturelles proposées ;

- Le service navette pour répondre rapidement à des demandes de réservation (*il serait envisageable de développer ce service avec la bibliothèque municipale d'Oermingen*).

## **2. La formation :**

- Assurer une formation de base (*4 jours*) pour le futur détenu bibliothécaire sur site ou à Truchtersheim dans un cycle de formation destinée aux nouveaux bénévoles du réseau et éventuellement un suivi dans un 2ème temps ;
- Formation à l'utilisation des supports d'animation ;
- Formation aux réservations de documents via le catalogue ;
- Formation à l'utilisation des supports numériques.

## **3. L'Animation :**

- Proposer et accompagner des projets d'animation autour du livre et de la lecture à la bibliothèque mais également en direction des enfants en attente de parloirs ;
- Prêt de supports d'animations.

## **4. L'Accompagnement pour le numérique : le cœur du projet**

Les ressources numériques constituent un véritable enjeu pour des détenus "isolés". Le centre de détention souhaite proposer un vecteur plus ludique (*tablette, liseuse*) porteur de modernité, miser sur l'attractivité de ce support pour susciter un développement de la lecture mais également pour les autres formes de la culture (*image, son*).

Plusieurs pistes sont envisagées pour initier de nouvelles pratiques autour de la médiation numérique :

- l'acquisition et le prêt d'un kit découverte, comprenant une tablette et 3 liseuses prêtées pour une durée d'un an (*1<sup>er</sup> trimestre 2014*), soit un investissement de 1000 € ;
- l'acquisition de tablettes numériques et l'accès à des livres numériques par le Département du Bas-Rhin, avec le soutien financier de l'État a posteriori, dans le cadre de la dotation générale de décentralisation, concours particulier pour les bibliothèques de lecture publique, ayant été préalablement convenu que cette dotation atteindrait un niveau de 80 % (*quatre-vingt pour cent*) du coût réel hors taxes : une dépense de 4% compte-tenu de la récupération de la TVA par les collectivités territoriales (*proposition à évaluer pour 2015*) ;
- proposition d'une offre cinéma dématérialisée : Arte VOD (*avec une restriction du nombre d'accès*) ;
- proposition d'une offre de musique en ligne : Musicme (*avec une restriction du nombre d'accès*) ;
- Une offre de formation en ligne en corrélation avec une spécificité du centre de détention d'Oermingen qui a un dispositif de formation professionnelle très étoffé.

## **IV - Mise en œuvre d'une convention de partenariat**

Cette convention s'inscrirait dans la politique commune développée par les ministères de la culture et de la justice, par les protocoles d'accord du 25/01/1986, du 15/01/1990 et du 30/03/2009, de la circulaire du 14/12/1992 relative aux bibliothèques et aux pratiques de lecture et de la circulaire du 03/05/2012 relative à la mise en œuvre des projets culturels destinés aux personnes placées sous-main de justice. L'action culturelle s'intégrerait en effet dans le processus global de réinsertion.

La présente convention est une charte d'action pour le Département du Bas-Rhin, le Service d'insertion et de probation du Bas-Rhin, la Direction régionale des affaires culturelles d'Alsace, le centre de détention d'Oermingen et l'Unité régionale d'enseignement. Sa mise en œuvre doit permettre de faire de la bibliothèque du centre de détention, un équipement ouvert à toutes les personnes détenues, pour l'éducation du plus grand nombre. Elle doit matérialiser, conformément aux règles pénitentiaires européennes (28-5 et 28-6) l'accès au droit à la culture.

- ✓ Règle 28-5 : chaque établissement doit disposer d'une bibliothèque destinée à tous les détenus, disposant d'un fonds satisfaisant de ressources variées, à la fois récréatives et éducatives, de livres et d'autres supports ;
- ✓ Règle 28-6 : partout où cela est possible, la bibliothèque de la prison devrait être organisée avec le concours des bibliothèques publiques.

## **V - Evaluation du projet**

- Mise en œuvre d'une convention d'objectifs pour une durée de 3 ans avec une évaluation à mi-parcours pour mesurer l'évolution de la bibliothèque du centre de détention et des usagers concernés ;
- Diagnostic du fonctionnement de la bibliothèque et de l'utilisation des ressources numériques ;
- Capacité du détenu auxiliaire de bibliothèque à animer la bibliothèque ;
- Qualité de collaboration avec le conseiller d'insertion pénitentiaire pour l'accompagnement des projets culturels.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*1) décide la mise en oeuvre d'un partenariat du Département du Bas-Rhin avec le centre de détention d'Oermingen pour les missions suivantes :*

- le prêt régulier d'un fonds de livres et de documents sur différents supports, y compris des supports numériques,*
- la proposition et l'accompagnement de projets d'animation autour du livre et de la lecture, y compris auprès des familles de détenus en attente de parloirs,*
- le diagnostic du fonctionnement de la bibliothèque assorti de propositions d'évolution, en particulier dans le domaine numérique,*
- le soutien technique pour d'éventuelles demandes de subvention, notamment auprès du centre national du livre,*
- la formation de base des intervenants (personnes détenues classées, éventuels bénévoles intervenants) ;*

*2) décide de l'acquisition de tablettes numériques et de la collection initiale de livres numériques financés par le Département du Bas-Rhin, avec le soutien financier de l'État a posteriori, dans le cadre de la dotation générale de décentralisation, concours particulier pour les bibliothèques de lecture publique, ayant été préalablement convenu que cette dotation atteindrait un niveau de 80 % (quatre-vingt pour cent) du coût réel hors taxes ;*

3) adopte la convention en faveur du développement de la lecture et des animations autour du livre dans la bibliothèque du centre de détention d'Oermingen, jointe en annexe ;

4) autorise le président à signer la convention entre le Département du Bas-Rhin et le Service pénitentiaire d'insertion et de probation, le centre de détention d'Oermingen, l'Unité pédagogique régionale d'enseignement et la Direction régionale des affaires culturelles d'Alsace.

Strasbourg, le 30/04/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL